

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°173.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 septembre. 13 conseillers étaient présents (Arrivée de Mme Brun à 19h25). Mme Péjoan et M. Guiborat avaient donné pouvoir respectivement à MM. Appratti et Domenget.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28/06/2021 est approuvé à l'unanimité

1-Demande de subvention auprès du Département de la Savoie dans le cadre du FDEC : rénovation thermique de la salle des fêtes : Le Maire expose que la salle des fêtes a été construite il y a plus de 40 ans et que le système de chauffage est toujours une chaudière au fioul. Il propose de procéder à une rénovation thermique du bâtiment en installant un système de 4 groupes de climatisation. Le montant des travaux s'élèverait à **22 259€HT** et pourraient être réalisés durant l'été 2022. Sur proposition du Maire, accord à l'unanimité pour demander une subvention la plus élevée possible auprès du Département, dans le cadre du FDEC, et solliciter une dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention. Désolé Albinus mais on n'en sait pas plus !

2-Demande de subvention auprès de la Région : rénovation thermique de la salle des fêtes
Même objet que ci-dessus. Accord à l'unanimité

3-Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FDEC pour extension du columbarium : Le Maire expose qu'il ne reste plus qu'une case disponible dans le columbarium et qu'il est donc souhaitable d'engager une extension. Il propose la construction de 18 cases supplémentaires pour un montant de **15 215€HT** et demander une subvention la plus élevée possible au Département, dans le cadre du FDEC, avec dérogation pour démarrer les travaux sans perdre le bénéfice d'une éventuelle subvention. Accord à l'unanimité. Albinus, pour mémoire je te rappelle qu'il a fallu 30 ans pour vendre 6 des 7 cases du columbarium actuel ! On voit large... Mais, au fait, pourquoi une si faible demande alors que la Savoie est l'un des Départements où la crémation est la plus importante ? On peut penser que de nombreux habitants de la Commune possèdent soit un caveau soit une concession en pleine terre, mais le prix de vente (**1 800€**) est c'est sûr un frein. C'est 3 à 6 fois les prix demandés dans les Communes voisines et le Maire pense qu'avec ce nouvel investissement il faudrait revoir ce prix qui n'a pas évolué depuis 20 ans ! Mais veut-on faire du bénéfice ?

4-Demande de subvention auprès de la Région pour extension du columbarium :
Même objet que ci-dessus. Accord à l'unanimité

5-Vente de la parcelle AA 460 : il s'agit de la vente par la Commune de cette parcelle, qui a fait l'objet de la délibération 4/2020 du 24/02/2020, à Mme Silvestri. Il y a lieu de prendre une nouvelle délibération car il apparaît une différence de surface entre le cadastre et le document d'urbanisme. Accord à l'unanimité pour vendre cette parcelle au prix de **385€TTC** soit le prix d'expropriation lors de la création de la ZAC du Bourg (11€ x 35m²). Frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

6-Contrat de concession entre la Commune et GRDF pour la distribution de gaz naturel : le traité de concession entre la Commune et GRDF pour la distribution du gaz naturel date du 21/06/1993. Arrivant prochainement à échéance les parties se sont rencontrées afin de procéder à son renouvellement. Accord à l'unanimité pour valider un nouveau contrat de 30 ans.

7-Convention de recours à la mission de secrétariat de Mairie itinérant avec le Centre de Gestion : le Centre de Gestion a créé un service de secrétariat de Mairie itinérant en mars dernier destiné aux Communes de moins de 2000 habitants pour faire face à des besoins ponctuels de remplacement ou de renfort au niveau de leur secrétariat. L'intervention sera facturée **295€** la journée et **160€** la demi-journée. Une convention, qui n'engage en rien la collectivité, doit être signée. Accord à l'unanimité.

8-Budget Communal-Décision modificative n°2 : à la demande du Trésor Public il y a lieu d'intégrer dans le budget les amortissements 2020 et 2021. Il s'agit d'un jeu d'écritures portant sur **1 734€**.

A l'unanimité le Conseil admet cette modification.

9-Budget Eau-Décision modificative n°1 : afin d'intégrer les amortissements il y a lieu de faire une décision modificative sur plusieurs articles. A l'unanimité le Conseil admet cette modification.

10-Echange Commune d'Arbin/M. Philippe Viallet : le Maire explique qu'il y a lieu de procéder à des échanges de parcelles dans le cadre de la circulation Chemin de Lourdun. Ainsi M. Viallet devient propriétaire des parcelles OA 1299 et OA 152 pour une contenance de 1are 15ca et la Commune propriétaire de la parcelle OA 2271 pour 21ca. Une soulte de **2 000€** reste à la charge de M.Viallet qui aura les frais d'acte également à sa charge. Accord à l'unanimité.

Pas de question, la séance est levée à 19h40.

Albinus encore une séance rondement menée ! On poursuit la course aux subventions...

Le Maire a brièvement évoqué, lors de la mise au vote de la délibération sur le chauffage de la salle des fêtes, l'idée d'une rénovation complète de celle-ci : portes, fenêtres, sols, murs, toitures. Il a précisé qu'il fallait chiffrer ce gros chantier afin d'étudier la faisabilité voire la construction d'une nouvelle salle !

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Octobre 2021